



Fonction publique

Volume 2 no 9 - 24 avril 2017

Négociation de l'unité fonction publique

ÉTAT DE LA SITUATION AU 21 AVRIL 2017

Lors du conseil syndical tenu à Saint-Jean-sur-Richelieu les 20 et 21 avril 2017, le comité de négociation a fait état des dernières rencontres de négociation ayant eu lieu le 30 mars et le 6 avril. Les principaux éléments des dépôts patronaux sur la sous-traitance en technologie de l'information ont été présentés au conseil d'unité d'accréditation de la fonction publique (CUAFP). Ses membres ont qualifié ce dépôt de « pansement sur une plaie ouverte » pour un problème dont le seul responsable est le gouvernement.

Le CUAFP a également décidé de procéder à l'embauche de Me Claude Leblanc à titre de négociateur pour l'unité d'accréditation fonction publique afin de bonifier la stratégie de négociation et pour soutenir le président dans ses interventions auprès du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT). La feuille de route de Me Leblanc s'appuie sur une expérience en négociation qui saura certainement guider adéquatement nos négociations.

Malgré que la structure salariale proposée par la partie patronale au 2 avril 2019 n'ait fait l'objet d'aucune acceptation de la part du comité de négociation ni des membres du CUAFP, il a été requis que le SPGQ produise un document d'information illustrant l'intégration des professionnelles et professionnels à cette nouvelle structure selon leur corps d'emploi et leur échelon respectif. Ce document d'information sera préparé au cours du mois de mai. Ce document d'information sera préparé au cours du mois de mai.

À noter également :

- Une rencontre du comité de négociation avec le SCT est prévue le 27 avril.
- Le CUAFP a décidé de poursuivre la grève de soir et de fin de semaine en cours.

DERNIÈRE HEURE!



RAPPEL

L'employeur doit faire respecter les heures de grève. Des manquements ont été observés dans certains ministères et organismes. Nous vous rappelons que selon les dispositions du Code du travail, tant l'employeur que la personne commettant l'infraction se rendent passibles d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 000 \$ par partie de journée pendant laquelle dure l'infraction.

Journées de maladie

Nous vous suggérons de noter le nombre de journées de maladie que vous avez accumulé dans votre banque de congés de maladie au 1^{er} avril 2017. Au 1^{er} mai 2017, votre banque devrait compter une journée supplémentaire, comme prévu dans votre convention collective à l'article 8-1.32. Si vous n'avez pas accès à vos banques de journées de maladie, vous pouvez en faire la demande directement à votre direction des ressources humaines.

Si vous constatez que le nombre n'a pas augmenté d'un jour, communiquez avec votre direction des ressources humaines pour obtenir l'explication. Nous vous informerons des suites que votre syndicat donnera.

Questions sur la négociation : negociation@spgq.qc.ca

Questions sur la grève : greve@spgq.qc.ca

Votre comité de négociation pour l'unité fonction publique,

Francine L'Espérance, première vice-présidente et porte-parole du comité de négociation fonction publique
Manon Therrien, deuxième vice-présidente
Jean-François Landry, troisième vice-président
Thérèse Chabot, membre du conseil syndical
Sherley Morin, membre du conseil syndical